

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N° 2025/130

*(prise en vertu de la délégation du Conseil municipal)***Objet : Signature d'un contrat de vente de représentation du spectacle « c'est pas facile d'être heureux quand on va mal » avec Matrioshka Productions**

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs selon l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Ville de Méry-sur-Oise organise une représentation du spectacle « c'est pas facile d'être heureux quand on va mal », produit par Matrioshka Productions sis 28 rue de la Bruyère 75009 Paris, représentées par Mademoiselle Salomé Lelouch en qualité de Présidente, le vendredi 20 février 2026 à la Luciole,

DECIDE

Article 1 : De signer avec Matrioshka Productions un contrat de vente de représentation du spectacle spectacle « c'est pas facile d'être heureux quand on va mal » pour un montant de 11 288,50€ TTC (onze mille deux cent quatre-vingt-huit euros et cinquante centimes toutes taxes comprises) dont le règlement sera effectué par virement bancaire à l'issue de la représentation.

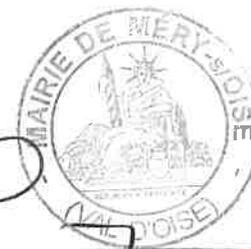
Article 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Le Préfet du Val d'Oise
- Le Trésorier de l'Isle-Adam
- Le Directeur des finances de Méry-sur-Oise
- La Présidente de Matrioshka Productions

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Méry-sur-Oise, le 27 mai 2025

Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental
du Val d'Oise



CONTRAT DE VENTE DE REPRÉSENTATION

« C'EST PAS FACILE D'ÊTRE HEUREUX QUAND ON VA MAL » MÉRY SUR OISE – 25 FÉVRIER 2026

Entre :

Matrioshka Productions

28 rue La Bruyère, 75009 Paris

SAS au capital de 9000 €

SIRET : 810 463 695 00017 – APE 9001Z

TVA Intracommunautaire : FR58810463695

Licence : PLATESV-R-2021-009402

Représentée par sa Présidente, Mademoiselle Salomé Lelouch

Ci-après dénommé « **le Producteur** »

D'une part,

Et :

Ville de Méry-sur-Oise

14 avenue Marcel Perrin 95540 Méry-sur-Oise

Siret : 219 503 943 000 17

N° de licence : L-R-22-5466 / L-R-22-6521 / L-R-22-6525

Représentée par Monsieur Pierre-Edouard EON, en sa qualité de Maire

Ci-après dénommé « **l'Organisateur** »,

De seconde et dernière part.

PRÉAMBULE :

A - LE **PRODUCTEUR** dispose du droit de représentation en France du spectacle qui fait l'objet des présentes, pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à sa représentation.

B - L'**ORGANISATEUR** s'est assuré de la disposition de la salle « **La Luciole** » (1 route de Pontoise, 95540 Méry-sur-Oise / Jauge 273 places), dont LE **PRODUCTEUR** déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques.

CELA EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet

LE **PRODUCTEUR** s'engage à donner dans les conditions définies ci-après, et qui sont expressément acceptées par L'**ORGANISATEUR**, **1 représentation** du spectacle ci-dessous défini, dans le lieu précité :

Titre de l'œuvre : « **C'EST PAS FACILE D'ÊTRE HEUREUX QUAND ON VA MAL** »

Auteur : Rudy MILSTEIN

Metteurs en scène : Rudy MILSTEIN et Nicolas LUMBRERAS

Durée : 1h30

Le Vendredi 20 Février 2026 à 20h30

Article 2 - Obligations du producteur

LE PRODUCTEUR fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique des représentations.

En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au spectacle. Il lui appartiendra notamment de solliciter, en temps utile, auprès des autorités compétentes, les autorisations pour l'emploi, le cas échéant, de mineurs ou d'artistes étrangers dans le spectacle.

Il garantit à **L'ORGANISATEUR** une jouissance paisible des droits de représentation.

Le spectacle comprendra les décors, costumes, meubles et accessoires et d'une manière générale tous les éléments nécessaires à sa représentation. **LE PRODUCTEUR** en assurera le transport aller et retour et effectuera les éventuelles formalités douanières.

LE PRODUCTEUR fournira :

- Les éléments nécessaires à la communication du spectacle par envoi dématérialisé.
- La fiche technique du spectacle, jointe au présent contrat.

Si **LE PRODUCTEUR** estimait nécessaire d'utiliser des matériels et équipements autres que ceux dont dispose **L'ORGANISATEUR** (par référence au paragraphe B du préambule), il en avertirait celui-ci avant la signature du présent contrat ou le mentionnerait clairement dans la fiche technique du spectacle.

Article 3 - Obligations de l'organisateur

L'ORGANISATEUR fournira le lieu de représentation en ordre de marche, **y compris le personnel nécessaire aux déchargement et rechargement, aux montage et démontage, et au service des représentations.** Ce personnel devra avoir les compétences techniques nécessaires à la mise en œuvre, et au bon déroulement du spectacle.

L'ORGANISATEUR assurera le service général du lieu : location, accueil, billetterie, encaissement et comptabilité des recettes et service de sécurité éventuel. En sa qualité d'employeur, il assumera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au spectacle.

L'ORGANISATEUR s'engage à respecter et/ou à faire respecter la législation et la réglementation en vigueur relatives à la sécurité de l'établissement, du personnel et du public.

L'ORGANISATEUR prendra soin de respecter **SCRUPULEUSEMENT la fiche technique SON et LUMIÈRE.**

L'ORGANISATEUR veillera à ce qu'une pré-implantation lumière des projecteurs et du son soit faite en amont de l'arrivée des régisseurs de tournée.

L'ORGANISATEUR prendra directement à sa charge le transfert de l'équipe de la gare d'arrivée au lieu de représentation, lors de son arrivée et départ.

L'ORGANISATEUR aura à sa charge les droits d'auteurs (10,5%) et de mise en scène (4%) payables directement auprès de la SACD), ainsi que les droits de musique (0.6%) payable directement auprès de la SACEM.

Il prendra également à sa charge, si elle est due, la taxe fiscale perçue au profit de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé.

En matière de publicité et d'information, **L'ORGANISATEUR** s'efforcera de respecter l'esprit général de la documentation fournie par le producteur et observera scrupuleusement les mentions obligatoires, notamment les noms de **Matrioshka Productions et Théâtre Lepic**.

L'ORGANISATEUR mettra à disposition **6** places pour les invités du **PRODUCTEUR**.

Article 4 - Prix des places

Le prix des places est fixé par **L'ORGANISATEUR**.

Le spectacle a été joué plus de 141 représentations à la date de signature du présent contrat.

Article 5 - Prix

L'ORGANISATEUR s'engage à verser au **PRODUCTEUR**, en contrepartie de ce qui précède, sur présentation de facture, la somme H.T. de : **10 700,00 €**, augmentée de 588,50 € de TVA, soit **11 288,50 € (onze mille deux cent quatre-vingt-huit euros et cinquante centimes) T.T.C.**

Correspondant à :

Prix de cession : 10 700,00 € HT, chargé de 588,50 € de TVA à 5,5%, **soit 11 288,50 € T.T.C**

Frais de transports : Inclus

Repas : Inclus

Article 6 - Montage - démontage - répétitions

Le lieu théâtral sera mis à la disposition du **PRODUCTEUR** le **20 Février 2026 à partir de 9h00** et le temps nécessaire pour permettre d'effectuer le montage, les réglages et d'éventuels raccords.

LE PRODUCTEUR s'engage à s'adapter aux contraintes techniques de **L'ORGANISATEUR** c'est-à-dire qu'il ne pourra pas dérégler les installations déjà utilisées pour les spectacles permanents présents dans le théâtre le jour de la prestation.

L'ORGANISATEUR s'engage à équiper sa salle pour qu'elle soit en mesure d'accueillir le spectacle aux conditions définies par la fiche technique annexée aux présentes. S'il y avait besoin d'adapter cette fiche technique, **L'ORGANISATEUR** serait tenu de **contacter le Régisseur Général attaché au spectacle** :

Contact Régisseur Général de tournée : En cours

Pour toute demande préalable : Joris Donnadiou - 06 73 20 34 93 – joris@theatreleplic.com

Le démontage et le rechargement seront effectués à l'issue de la représentation.

L'organisateur mettra à disposition **au minimum 3 régisseurs** pour le montage/démontage du décor, pour la représentation, ainsi que pour le chargement/déchargement : 1 régisseur lumière, 1 régisseur son, 1 régisseur plateau.

Article 7 - Assurances

LE PRODUCTEUR déclare avoir souscrit une police d'assurance responsabilité civile professionnelle.

L'ORGANISATEUR déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux représentations du spectacle dans son lieu. Il est tenu d'assurer sa responsabilité civile.

Article 8 - Enregistrement - diffusion

En dehors des émissions d'information radiophoniques ou télévisées d'une durée de 3 minutes au plus, tout enregistrement ou diffusion, même partiel, des représentations objet du présent contrat, nécessitera un accord préalable particulier.

Article 9 - Paiement

Le règlement du prix de cession tel que défini à l'article 5, d'un montant de : **11 288,50 € (onze mille deux cent quatre-vingt-huit euros et cinquante centimes) TTC** devra être réglé à l'issue de la représentation sur présentation de facture par virement administratif à : Matrioshka Productions, 28 rue La Bruyère, 75009 Paris. La facture sera déposée sur la plateforme Chorus Pro.

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

Titulaire
MATRIOSKA PRODUCTIONS SAS

Domiciliation
**SG PARIS MADELEINE (03030)
11 BD MALESHERBES
75008 PARIS**

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03030	00020214955	12

IBAN : **FR76 3000 3030 3000 0202 1495 512**
BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**

Article 10 – Résolutions diverses

Le bénéfice des concessions (vestiaire, vitrines et écrans publicitaires, bar, confiserie, etc...) restera acquis à **L'ORGANISATEUR**.

Article 11 – Résolution/ Suspension/ Annulation du contrat

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Seront considérés comme cas de force majeure : incendies, deuil national, tension internationale, guerre ou troubles graves, ainsi que par jurisprudence épidémies, inondations, fermeture des établissements de spectacle décidée par les associations ou syndicats patronaux ou ouvriers, grève générale ou partielle.

Toute annulation du fait de l'une des parties, pour raison autre que celles limitativement énumérées ci-dessus, entraînerait, pour la partie défaillante, l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière sur présentation des justificatifs. Il est d'ores et déjà entendu entre les parties que ce montant ne pourrait excéder 500 € HT.

Article 12 - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif compétent, après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage...).

Article 13 - Dispositions particulières**L'organisateur prendra directement à sa charge :**

- **Le transfert** des comédiens de la gare d'arrivée au lieu de représentation, lors de leur arrivée et départ.

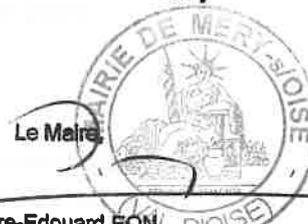
Fait à Paris, en double exemplaires et de bonne foi, le.....

Parapher chaque page, fiche technique inclus.

Faire précéder la signature de la mention : « Lu et approuvé »

SALOMÉ LELOUCH
Pour Matrioshka Productions

PIERRE-EDOUARD EON
Pour La ville de Méry sur Oise



Pierre-Edouard EON
Vice-président du conseil départemental
du Val d'Oise



FICHE TECHNIQUE

C'est pas facile d'être heureux quand on va mal

Une pièce de Rudy Milstein
Mise en scène de
Rudy Milstein et Nicolas Lumbreras

Régisseur Général Tournée : En cours

Pour toute demande préalable : Joris Donnadiou – 06 73 20 34 93 – joris@theatrelepique.com

MATRIOSHKA Tournée

Nadège LAGARDE – 06 10 78 73 15 - nadege@matrioshka.fr

MATRIOSHKA Diffusion

Vanessa MANCHE – 06 86 68 85 39 - vanessa@matrioshka.fr

Cette fiche technique doit être scrupuleusement respectée.

Toutefois pour tout problème d'espace ou de matériel, n'hésitez pas à nous contacter, certaines adaptations peuvent être possibles.

Dernière mise à jour le 20.03.2025

DURÉE

Durée du spectacle : 1h30 + 15min d'accueil public avant le début du spectacle

ÉQUIPE

Vous allez accueillir une équipe de 6 personnes :

5 Acteurs

1 Régisseur Son/Lumière/Vidéo

PERSONNEL REQUIS

L'organisateur devra prévoir au strict minimum :

Pour les services de montage :

- 1 régisseur plateau
- 1 régisseur son
- 1 régisseur lumière
- 1 technicien lumière

Pour le service de représentation :

Au moins : 1 régisseur son, 1 régisseur lumière

Pour le service de démontage :

Au moins : 3 techniciens

Le personnel devra être ponctuel et présent durant toute la journée de montage.

PRÉ-IMPLANTATION OBLIGATOIRE

Une pré-implantation des projecteurs et du système son (cf. "lumières" et "son") ainsi que la préparation des différents éléments sur la fiche en annexe est OBLIGATOIRE.

En cas de non-préparation des éléments cités en annexe, le montage durera 1h à 1h30 de plus ce qui sera préjudiciable au bon déroulé du spectacle.

En cas de difficultés de planning, spectacle précédent la veille au soir par ex, l'organisateur devra prévoir le personnel nécessaire ainsi que les horaires appropriés, pour s'assurer que le pré-montage soit prêt à 9h à l'arrivée du technicien de tournée.

PLANNING IDÉAL

Pour une représentation à 20h00

9h - Arrivée de l'équipe technique

9h/13h - Mise en place du décor et du vidéoprojecteur, vérification de l'implantation lumière.

13h/14h - Déjeuner (1h maximum)

14h/15h30 - Réglages lumières, son, vidéo projecteur

15h30/17h - Réglages lumière avec encodage

17h - Arrivée des comédiens

17h/18h - Réglages avec comédiens

18h - 19h30 - Pause

20h/21h30 - Représentation

Durée du démontage et chargement : 1h

COSTUMES

Prévoir **IMPERATIVEMENT** une planche à repasser et une centrale vapeur.

CATERING

Les produits de saison, biologiques, locaux que vous nous proposerez seront appréciés !

- Pendant toute la journée de montage

Prévoir une table de régie à disposition des techniciens, comprenant des boissons chaudes (café, thés) et fraîches (eau minérale plate et gazeuse), une assiette de fromage et charcuterie pour un en-cas dans la matinée.

- Catering en loge

Merci de prévoir un catering pour 4/5 personnes pour l'heure d'arrivée du reste de l'équipe :

- Fruits de saison et fruits secs,
- Biscuits salés et sucrés,
- Eau minérale plate et gazeuse, jus de fruits,
- Boissons chaudes (café, thés et tisanes).

- Au plateau

- Bouteilles d'eau de 50cl à fournir pendant la représentation.

ENTRÉE DU PUBLIC ET REPRÉSENTATION

Le spectacle est d'une durée d'environ 1h45 sans entracte dont 1h30 de spectacle et 15 min de chauffe pendant l'entrée public. L'ouverture des portes, l'extinction et le rallumage des lumières de la salle se feront en accord avec le régisseur.

TRANSFERTS DES PERSONNES et ACCÈS DES VÉHICULES

CAMION

L'équipe technique se déplace en camion, **prévoir un espace de stationnement** attenant à l'accès décor **depuis notre arrivée et jusqu'à notre départ** pour un camion de 12 m3.

TRANSFERTS

Une partie de l'équipe se déplace généralement via la SNCF, prévoir leurs transferts en voiture entre gare, hôtel et théâtre pendant toute la durée de leur séjour.

SCÈNE / SON ET LUMIÈRES

DIMENSIONS SCÈNE

Ouverture : minimum 7 m

Profondeur : minimum 5 m

Hauteur : minimum 6 m

Pendrellonage à décider selon le lieu avec impérativement un jeu de pendrillons au lointain (cf plan d'implantation décor)

Sol noir en bois ou tapis de danse, en bon état

RIDEAU IMPORTANT mais pas OBLIGATOIRE.

Le sol doit être régulier. Si ce n'est pas le cas, merci de nous avertir à l'avance.

RÉGIE

Le régisseur de tournée envoie tous les tops depuis son ordinateur. Merci de faire arriver **le câble DMX (5 broches) à proximité de la console son.**

De préférence, la régie sera placée en salle. En cas d'impossibilité, la régie devra être à un endroit où **la visibilité de la scène est bonne et où on entend bien le son du plateau en direct.**

VIDÉO

Si la distance entre la régie et le plateau fond de scène ne permettait pas l'utilisation du câble optique fourni par la production (75m), le théâtre devra fournir une liaison RJ45 Cat6 entre la perche du VP indiquée sur le plan jusqu'à la régie.

Fourni par la production :

- 1 vidéo projecteur laser : OPTOMA
- 1 câble HDMI optique 75m
- 1 cyclorama (7mx7m) ou 4 panneaux fond de scène 3,2m x 1,5m autoportés (béquilles) –
- Boîtiers convertisseurs RJ45/HDMI (optionnel si câblage optique impossible)

A fournir par le théâtre si version Panneaux de fond :

- 8 pains de fonte 20kg pour lestage des jambes de force (2/panneaux = 8)

SON

A prévoir par le lieu :

- 1 système de diffusion de façade stéréo adapté au volume de la salle, avec un caisson sub-woofer
- 2 retours stéréo en side
- 1 console avec 4 in (jack 6.35 et XLR) pour câbler la carte son
- 2 micro HF Main Shure SM58 (ou équivalent) + système HF raccordé à la console
- 1 boîte DI type BSS AR-133 avec alimentation fantôme raccordée régie

Fourni par la production :

- 1 carte son

LUMIÈRES

A prévoir par le lieu :

- 1 console lumière ETC EOS (*Eos Apex, Ion Xe, Ion Xe 20, Element 2, ...*).

En cas d'impossibilité de fournir cette référence de console lumière, merci de le signaler à la production pour prévoir une solution autonome fournie.

Prémontage du Plan de feux annexé ou de l'adaptation qui sera élaborée conjointement entre le régisseur de tournée et le régisseur général du théâtre

Consommables :

- adhésifs (gaffer, barnier, phospho, etc)
- gélamines : Rosco 119, Liste gelat (cf plan de feux)

SUITE DU PRE-MONTAGE

Il est essentiel que tous les points ci-dessous soient respectés avant notre arrivée

1 ligne directe jusqu'au centre de la perche où est indiqué le Vidéo Projecteur, sur le plan fourni par le régisseur général de tournée.

Que le pré-montage des projecteurs soit réalisé entièrement selon le plan fourni par le régisseur général. En cas d'un quelconque souci d'implantation, merci de prévenir le régisseur au plus vite.

En cas de problématiques spécifiques à la salle pour les réglages lumières (problème de génie, difficulté d'accès à la perche de face ou d'autres...) **qui puissent s'avérer chronophages**, merci d'avertir au plus vite le régisseur général afin d'adapter le planning et/ou le personnel.

Tout le kit lumière devra être tenu sur 1 univers DMX (boîtier Enttec)

Les Gélamines devront être mises sur les projecteurs

Une feuille de patch complète et vérifiée devra être fournie

La console du lieu d'accueil devra être patchée avec les numéros de circuit du spectacle pour gagner en efficacité pendant les réglages.

Dans les salles à grande capacité (supérieures à 400 places), des rappels micros (type KM184 x3) devront être prévus au sol à l'avant-scène.

Au plateau, 2 sides ainsi qu'une enceinte au lointain devront être installés.

La façade devra être décalée par rapport à l'enceinte du lointain.

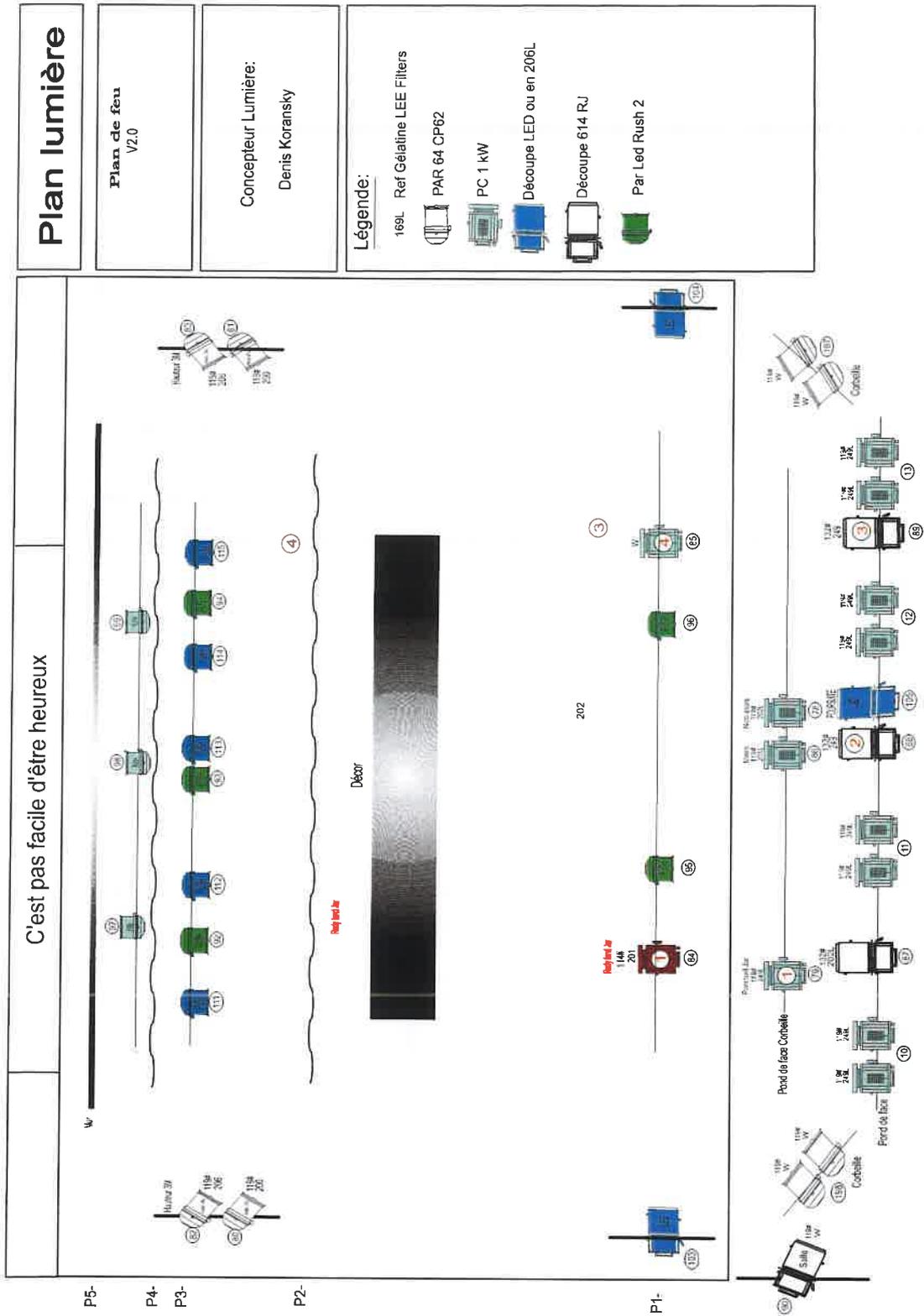
Le personnel présent devra correspondre **au minimum** à la Fiche Technique (1 régisseur plateau, 1 Régisseur Son, 2 Régisseurs Lumière) présents au chargement et au déchargement. Un plus grand nombre de techniciens est évidemment bienvenu !

La régie devra se situer de préférence en salle.

En cas de spectacle la veille, merci d'adapter les horaires de vos équipes afin que la salle soit en ordre de marche (spectacle précédent démonté et installation de notre spectacle vérifiée et complète avant notre arrivée).

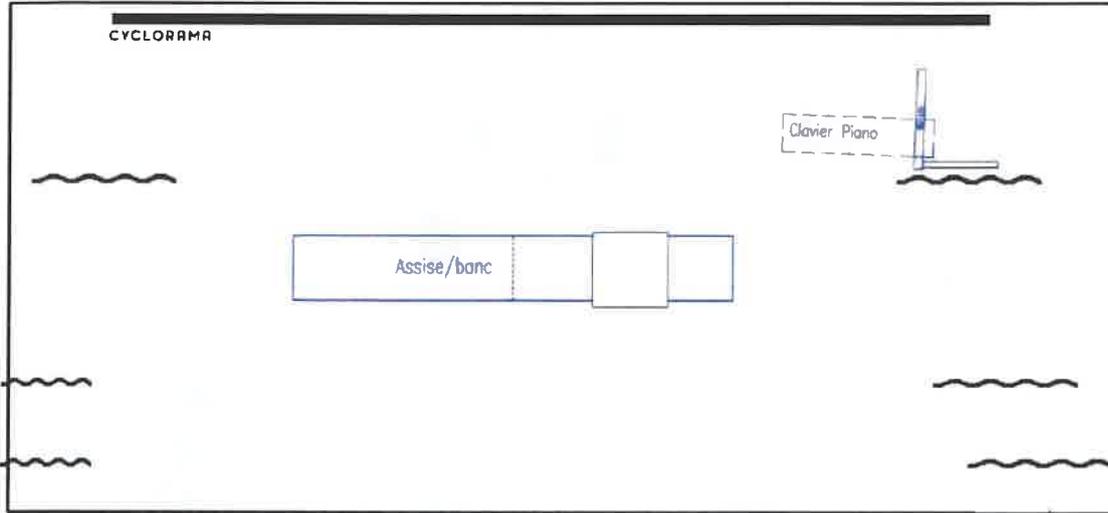
Tous ces points sont essentiels afin de débiter le raccord comédien à un horaire raisonnable, merci par avance.

PLAN DE FEU



PLAN DÉCOR

Mur du lointain



Nez de scène



Décor "Difficile d'être heureux..." Plan et Elévations du banc	
Echelle 1/50ème soit 5cm/m	Nov 2023



095-219503943-20250530-5-CC

Réception par le Préfet : 30-05-2025

Publication le : 30-05-2025